



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 2023



Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 20 novembre 2023

Date de convocation : 16 novembre 2023

L'An Deux Mille Vingt Trois, le Lundi 20 novembre, les membres du Conseil municipal de la commune de Saint-Gervais, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Richard SIGWALT, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23 présents : 16 votants : 19

Présents : Richard SIGWALT, Marie-Claude RIOU, Johann LE CIGNE, Stéphanie POTIER, Cécile LANDREAU-BONENFANT, Thierry CROCHET, Pierre CHIRON, Jean SOUCHET, Bertrand GUILLOT, Sylvain MESNEL, Karine DAVID, Arnaud OGER, Véronique CARPENTIER, Jean-Claude FLEURY, Bertrand ISAAC, Didier MAROUSSIE

Absents et excusés : Virginie BESSONNET ayant donné pouvoir à Marie-Claude RIOU, Lydia EVEILLARD ayant donné pouvoir à Stéphanie POTIER, Dorothee JOINT ayant donné pouvoir à Johann LE CIGNE, Marc PITAUD, Audrey NICOU, LAINARD Delphine, Sandrine BATARD

Secrétaire de séance : Marie-Claude RIOU

Les membres présents adoptent à l'unanimité le procès-verbal du 30 octobre 2023.

FINANCES ET BUDGETS

Informations signatures devis et marchés

Monsieur le Maire donne lecture de l'ensemble des devis qui ont été signés entre le 03 octobre et le 06 novembre 2023 inclus.

INVESTISSEMENT			
Fournisseur	Objet de la commande	Montant HT	Budget
CTV	Modification installation anti-intrusion services techniques	627,54 €	Commune - Op. 61
SARL COUTHOUIS	Remplacement fenêtre WC salle des Primevères	893,00 €	Commune - Op. 17
FONCTIONNEMENT			
Fournisseur	Objet de la commande	Montant TTC	Budget
Apiculteur MENARD Anthony	Fourniture colis des aînés (pot de miel)	500,00 €	CCAS
Info Presse	Abonnement magazines médiathèque	280,90 €	Commune
StoryPlay'R	Renouvellement licence annuelle pour livres audios	294,35 €	Commune
ATEMIS	Licence suite Office 2019 pour PC ST	286,80 €	Commune

BAYARD Presse	Renouvellement abonnement revues enfance-jeunesse	258,00 €	Commune
SAS Biscuiterie de Concarneau	Fournitures colis des aînés (sachet sablés)	499,23 €	Commune
RDM Vidéos	DVD pour médiathèque	2 003,27 €	Commune
IDEALIS SAFE	Contrat de maintenance défibrillateurs	504,00 €	Commune
D2partement Musique	CD pour médiathèque	1 001,66 €	Commune
ECOBAG STORE	Sac en carton pour confection colis des aînés	145,15 €	CCAS
MARTIN MEDIA	Ouvrage sur "Créer et organiser un accueil collectif de mineurs"	48,99 €	Commune

[DCM n°085-09-2023](#)

Budget Général – Décision modificative n°03

Monsieur Thierry CROCHET, Adjoint au Maire, présente aux membres du Conseil municipal le projet de décision modificative n°03 pour le Budget Général portant sur l'intégration du produit du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et des ajustements budgétaires en section de fonctionnement et en section d'investissement :

SECTION FONCTIONNEMENT

- CHARGES

- 012 – 6411 « Personnel titulaire » : +25.000,00 €
- 012 – 6451 « Cotisations URSSAF » : +8.000,00 €
- 012 – 6453 « Cotisations caisses de retraite » : +5.000,00 €
- 012 – 6478 « Autres charges » : +3.500,00 €
- 65 – 6574 « Subventions » : +13.500,00 €
- 014 – 739118 « Autres reversements de fiscalité » : +12.000,00 €

- PRODUITS

- 73 – 73223 « FPIC » : +67.000,00 €

SECTION INVESTISSEMENT

- CHARGES

- Op. 17 « Salle de sport & polyvalente – 2313 : - 20.000,00 €
- Op. 34 « Restaurant scolaire » - 2188 : - 3.000,00 €
- Op. 43 « Médiathèque » - 2313 : +20.000,00 €
- Op. 61 « Atelier communal » – 2313 : +3.000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Valide la décision modificative n°03 du Budget Général comme indiquée ci-dessus,
- Dit que le montant global de la section de fonctionnement du Budget Général est porté à 2.355.500,00 € (*deux millions trois cent cinquante-cinq mille cinq cents euros*),
- Dit que le montant global de la section d'investissement du Budget Général reste inchangé à 1.310.000,00 € (*un million trois cent dix mille euros*).

DCM n°086-09-2023

Subvention exceptionnelle au Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur Thierry CROCHET, Adjoint au Maire, informe les membres du Conseil municipal que la Résidence Autonomie « La Josinette » présente une trésorerie insuffisante pour faire face à ces dépenses obligatoires.

Il précise qu'en raison du contexte de forte inflation qui a frappé le pays, et qui s'est traduit par une forte hausse de prix dans différents domaines, joint à une revalorisation de la rémunération des agents, le budget adopté par l'établissement pour cet exercice et ses ajustements (cf. adoption budget supplémentaire) n'est pas suffisant pour assurer la prise en charge financière des charges qu'il se doit d'acquitter.

En conséquence, dans le but de doter l'établissement d'une trésorerie suffisante, il propose que soit versée une subvention exceptionnelle d'un montant de 30.000,00 € (*trente mille euros*) au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 30.000,00 € (*trente mille euros*) au Budget du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2023,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Général de la commune au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante ».

DCM n°087-09-2023

Tarifs salles communales 2024

A la suite des travaux de la Commission communale des finances réunie le 07 novembre 2023, Monsieur Thierry CROCHET, Adjoint au Maire, propose l'application de nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Adopte à compter du 1^{er} janvier 2024 les tarifs des salles communales tels qui suit :

TARIFS - Salle des Primevères

CAUTION Salle : 1.000,00 €

CAUTION Ménage : 150,00 €

<u>Commune</u>	2024
1 journée	405,00 €
Jour supplémentaire	230,00 €
Mariage vendredi 16 h 30 au dimanche soir	750,00 €
Association gervinoise à but lucratif	2 manif. Gratuit puis 110 €

Cérémonie Laïque sépulture	138,00 €
Foyer Primevères pour réunion particulier	58,00 €

<i>Hors commune</i>	2024
1 journée	566,00 €
Jour supplémentaire	323,00 €
Mariage vendredi 16h30 au dimanche soir	1.062,00 €

TARIFS - Autres Salles

Associations Gervinoises à but lucratif	2024
Salle de Sports	2 manif. Gratuit puis 110 €
Salle Zen	2 manif. Gratuit puis 33 €

TARIFS - Salle du Villebon (jusqu'à 23h)

CAUTION Salle : 1.000,00 €
CAUTION Ménage : 150,00 €

<i>Commune</i>	2024
1/2 journée	115,00 €
1 journée	160,00 €
Ass but lucratif	2 manif. Gratuit puis 88 €
Associations Communales + collation après obsèques	gratuit

<i>Hors commune</i>	2024
----------------------------	-------------

1 journée	265,00 €
Ass but lucratif + privée hors commune	350,00 €

[DCM n°088-09-2023](#)

Tarifs médiathèque 2024

A la suite des travaux de la Commission communale des finances réunie le 07 novembre 2023, Monsieur Thierry CROCHET, Adjoint au Maire, propose la reconduction des tarifs actuellement en cours pour l'exercice 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Valide la reconduction des tarifs du cimetière pour l'exercice 2024 tels qui suit :

Abonnements Commune et Hors-Commune	
Catégorie d'abonnés	2024
< 17 ans inclus	Gratuit
18-25 ans	5,00 €
Adultes à partir de 26 ans	10,00 €
Abonnement famille (parent et enfants mineurs)	10,00 €
Vacanciers (15 jours)	5,00 € + chèque caution de 40,00 €
Collectivités * (Saint-Gervais ou CDC Challans Gois Communauté)	Gratuit
Pénalité de retard (à partir de la 2ème lettre)	5,00 € par lettre de rappel envoyée
Forfait remplacement carte de lecteur	2,00 €
Remplacement livre ou CD détériorés ou perdus à l'identique ou remboursement valeur prix public	
Forfait remplacement DVD détériorés ou perdu	50,00 €
Caution liseuse	150,00 €

[DCM n°089-09-2023](#)

Tarifs cimetière 2024

A la suite des travaux de la Commission communale des finances réunie le 07 novembre 2023, Monsieur Thierry CROCHET, Adjoint au Maire, propose l'application de nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Adopte à compter du 1^{er} janvier 2024 les tarifs tels que suit :

<u>Concessions</u>	2024
15 ans	180,00 €
30 ans	360,00 €

<u>Colombarium</u>	2024
15 ans	595,00 €
30 ans	1.190,00 €

<u>Cavurne</u>	2024
15 ans	160,00 €
30 ans	320,00 €

ENVIRONNEMENT ET VOIRIE

DCM n°090-09-2023

Challans Gois Communauté – SPANC – Rapport d'activités 2022

Monsieur Johann LE CIGNE, Adjoint au Maire, fait part au Conseil municipal du rapport d'activité du SPANC pour l'année 2022. Il précise que chaque conseiller municipal a été destinataire du document en amont de la séance.

Conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2020 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il est demandé à l'Assemblée délibérante de donner son avis sur le rapport présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Prend acte du rapport d'activités du SPANC pour 2022 et n'émet pas d'observation particulière.

DCM n°091-09-2023

Challans Gois Communauté – Service des déchets – Rapport d'activités 2022

Monsieur Johann LE CIGNE, Adjoint au Maire, fait part au Conseil municipal du rapport d'activité du service des déchets pour l'année 2022. Il précise que chaque conseiller municipal a été destinataire du document en amont de la séance.

Conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2020 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets et aux articles D. 2224-1 à D. 2224-

5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il est demandé à l'Assemblée délibérante de donner son avis sur le rapport présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Prend acte du rapport d'activités du service des déchets pour 2022 et n'émet pas d'observation particulière.

[DCM n°092-09-2023](#)

Dénomination de voie

Monsieur Johann LE CIGNE, Adjoint au Maire, explique qu'en raison de l'extension du bâti au lieu-dit de Bel Air et de la mise à jour de la base adresse locale, il est nécessaire de dénommer une nouvelle voie.

Il propose ainsi de dénommer :

- Le lieu-dit de Bel Air : proposition de dénommer chemin de Bel Air.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte la dénomination mentionnée ci-dessus.

AFFAIRES SCOLAIRES

Résultat des élections du Conseil Municipal des Enfants du 17 octobre 2023

Madame Cécile LANDREAU-BONENFANT, Adjointe au Maire, présente les résultats des élections pour le Conseil Municipal des Enfants (CME) qui se sont tenues pour les deux écoles le 17 octobre 2023 salle du Conseil municipal :

- Ecole publique : Chloé BESNARD-CHAMPFAILY, Callie BORDAGE-FAURE et Noan MOUTON ont été rejoints par Nino GERARD et Iris MARCHAND RAVON,
- Ecole privée : Raphaël NICOU et Cléo MILCENDEAU ont été rejoints par Salomé GUIGNARD DOUCY, Eloan JANNEAU et Lucas MARPAUD CHARON.

Elle informe que la nouvelle assemblée s'est réunie en réunion plénière le 07 novembre dernier et que les membres du CME ont participé à la cérémonie de commémoration du 11 Novembre.

Compte-rendu du Conseil d'école du 07 novembre 2023

Madame Cécile LANDREAU-BONENFANT, Adjointe au Maire, présente le compte-rendu du Conseil d'école qui s'est tenu le 07 novembre 2023.

L'équipe pédagogique compte une nouvelle enseignante qui intervient les jeudis et vendredis sur les classes de CE1 et CE2. L'école compte 91 élèves à la rentrée scolaire de septembre dernier, et accueillera deux nouveaux élèves à la rentrée scolaire de janvier 2024 portant l'effectif total à 93 enfants.

Par ailleurs, depuis le mois de septembre, l'équipe pédagogique accueille Madame Anaïs TORTORICI dans le cadre de la réalisation de son service civique. Elle sera aux côtés des enseignantes jusqu'au mois de juin 2024.

L'élection des représentants des parents d'élève a recueilli un taux de participation de 50,79%, soit un chiffre en légère baisse par rapport à l'année précédente.

Le projet éducatif 2022/2026 poursuit trois axes :

- Renforcer l'ouverture artistique et culturelle
- Respecter les autres, son environnement et soi-même
- L'éducation aux médias et à l'information.

L'école est équipée d'un Plan Particulier de Mise en Sûreté face aux risques majeurs et des exercices de mise en sécurité sont programmés tout au long de l'année scolaire. De plus, un visiophone a été installé au portail de l'entrée permettant d'accroître le dispositif de sécurité mis en place.

AFFAIRES SOCIALES

Bilan repas des aînés du 19 octobre 2023

Madame Stéphanie POTIER, Adjointe au Maire, dresse le bilan du repas des aînés qui s'est déroulé le jeudi 19 octobre 2023.

La décoration des tables a été réalisée en interne avec des compositions de fleurs séchées réalisées par les membres du CCAS avec le concours de Christelle MERIAUD des services techniques.

L'ambiance festive a été garantie par la présence de l'orchestre Le Delta qui a rythmé le repas et les danses et chansons qui ont suivi.

85 convives dont 10 accompagnants étaient présents au repas et ont pu partager un moment convivial.

Distribution des colis

Madame Stéphanie POTIER, Adjointe au Maire, fait savoir que 140 colis confectionnés par les membres du CCAS ont été distribués.

Ils contenaient notamment une bouteille de jus de pomme, d'un pot de mogette et un pot de miel, des rillettes de canard, des sablés et des papillotes.

URBANISME BATIMENTS

Rapport de la Commission urbanisme du 07 novembre 2023

Madame Marie-Claude RIOU, Adjointe au Maire, présente les décisions prises par la Commission urbanisme lors de sa réunion du 07 novembre 2023.

Présentation des DIA

Madame Marie-Claude RIOU, Adjointe au Maire, présente le tableau des déclarations d'intention de ne pas aliéner :

N°27/2023 - Monsieur PELTIER Alain à SARL ROUSSEAU Franck, terrain AM 10,

COMMUNICATION AFFAIRES CULTURELLES SPORTIVES & DE LOISIRS

Information Echo gervinois d'hiver

Monsieur Pierre CHIRON, Adjoint au Maire, présente les thèmes de l'Echo Gervinois pour son édition hivernale.

L'écho dossier sera consacré aux Ardennais en Vendée, thème qui fera par ailleurs l'objet d'une exposition à la médiathèque au mois d'avril 2024.

Les mouvements de personnels seront également abordés avec le départ de Madame Coralie BECAUD pour aller œuvrer à la commune d'AIZENAY et l'arrivée de Madame Aurélie ARCHAMBAUD pour reprendre le poste de chargée de l'urbanisme.

Monsieur Bertrand ISAAC fait savoir que les courriels concernant la réalisation de l'Echo Gervinois et les dates butoirs pour la remise de la note de l'opposition sont arrivés dans ses spams et qu'il craint lui et son équipe de ne pas avoir le temps de rédiger leur texte. Il sollicite un report de la date de remise du texte.

Monsieur CHIRON fait savoir qu'il n'est pas possible de décaler les dates et précise que l'opposition a jusqu'au mercredi 22 novembre pour faire parvenir son texte.

Point sur les préparatifs du Téléthon 2023

Monsieur Pierre CHIRON, Adjoint au Maire, présente l'avancement des préparatifs pour les animations organisées à l'occasion du Téléthon des 08 et 09 décembre 2023.

A cette occasion, de nombreux évènements seront organisés à la salle des Primevères dont la communication se fera notamment par des affiches chez les commerçants.

Le 08 novembre à partir de 20h00, un loto sera organisé ainsi que des jeux de palet et la possibilité de jouer au ping-pong.

Le 09 novembre, à partir de 08h00 les écoles proposeront des viennoiseries en porte-à-porte et Maryse en proposera également à la salle des Primevères pour ceux qui ne se seraient pas inscrits préalablement.

A partir de 10h00, des activités de sophrologie, de yoga et de taïchi seront proposées. Puis, à partir de 14h00, vous pourrez découvrir Saint Gervais en participant à l'un des deux parcours de découverte de la commune (l'un se concentrant sur le centre-bourg et le second de 12km).

En parallèle, des jeux de sociétés animés par l'association de Saint Urbain Faites vos jeux seront proposés ainsi que la possibilité de jouer au badminton.

Enfin, à partir de 18h00, un tournoi de football en salle sera organisé.

Monsieur Pierre CHIRON ajoute que la présence des foodtrucks de Saint Gervais seront présents pendant la durée des festivités et que la médiathèque mettra en vente des livres ne figurant plus à son catalogue.

AFFAIRES GENERALES

DCM n°093-09-2023

Modification composition des Commissions municipales

↳ Monsieur le Maire, rappelle la délibération n°028-05-2020 du 15 juin 2020 par laquelle le Conseil municipal avait procédé à la création de commissions municipales chargées d'étudier les dossiers relatifs aux affaires de la commune.

Il rappelle également que suite à la démission de Monsieur Jean LOIZEAU aux fonctions d'adjoint au Maire et à son mandat de conseiller municipal ainsi qu'à l'élection de Monsieur Pierre CHIRON aux fonctions d'adjoint au Maire et à l'entrée au Conseil municipal de Madame Véronique CARPENTIER en qualité de conseillère municipale, il convient de procéder à l'actualisation de la composition des commissions municipales susmentionnées.

Monsieur le Maire propose que :

- Monsieur Pierre CHIRON soit désigné rapporteur de la Commission « *Communication, affaires culturelles, sportives et loisirs* »,
- Madame Véronique CARPENTIER devienne membre de la Commission « *Urbanisme – Bâtiments* », de la Commission « *Environnement – Voirie* » et de la Commission « *Vie sociale* ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Prend acte de l'actualisation des Commissions municipales telle que présentée ci-dessus,
- Dit qu'en dehors de ces actualisations, la composition des Commissions municipales telle qu'adoptée par la délibération n°028-05-2020 en date du 15 juin 2020 demeure en vigueur.

[DCM n°094-09-2023](#)

Challans Gois Communauté – Rapport d'activités 2022

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal du rapport d'activité de la Communauté de communes CHALLANS GOIS COMMUNAUTE pour l'année 2022. Il précise que chaque conseiller municipal a été destinataire du document en amont de la séance.

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il est demandé à l'Assemblée délibérante de donner son avis sur le rapport présenté.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Prend acte du rapport d'activités de la Communauté de communes CHALLANS GOIS COMMUNAUTE pour 2022 et n'émet pas d'observation particulière.

[DCM n°095-09-2023](#)

SAPL Agence de service aux collectivités locales de Vendée – Rapport 2022

Monsieur Jean-Claude FLEURY, élu mandataire représentant de la commune à Saint Gervais au sein de l'Assemblée spéciale de la SAPL Agence de service aux collectivités locales de Vendée, présente le rapport annuel pour le millésime 2022. Il précise que chaque conseiller municipal a été destinataire du document en amont de la séance.

En application des dispositions des articles L. 1531-1 et L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), il informe que l'organe délibérant est appelé à se prononcer sur le rapport écrit qui lui est soumis.

Après échanges, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Prend acte du rapport annuel au titre de 2022 de la SAPL Agence de service aux collectivités locales de Vendée et n'a pas d'observation à émettre sur ce rapport.

[DCM n°096-09-2023](#)

Renouvellement de la convention prestation paie avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°113-09-2019 en date du 09 décembre 2019 par laquelle la collectivité délègue au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée l'établissement des bulletins de salaire des agents et des élus.

Il précise que la convention en cours arrive à échéance le 31 décembre 2023 et qu'il conviendrait de procéder à son renouvellement à compter du 1^{er} janvier 2024. La nouvelle convention serait d'une année et reconductible par tacite reconduction dans la limite d'une durée maximum de 05 (*cinq*) années, renouvellement inclus.

Après échanges, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte le renouvellement de la convention pour l'établissement des bulletins de paie et tous les documents en lien avec la rémunération des agents et des élus soient réalisés par les services du Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale de la Vendée,

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer la convention de prestation paie devant intervenir avec le Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale de la Vendée pour une durée de 05 (*cinq*) années inclus, à compter du 1^{er} janvier 2024.

DCM n°097-09-2023

Transformation d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet en un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal le recrutement d'un nouvel agent pour remplacer l'agent actuellement en charge de l'urbanisme qui quittera ses fonctions le 04 décembre prochain pour une autre collectivité.

Afin de tenir à jour le tableau des effectifs, il fait savoir qu'il conviendrait de procéder à la transformation du poste qui suit à compter du 04 décembre 2023 :

- Transformation d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet en un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Transforme à compter du 04 décembre 2023 un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet en un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet,
- Dit que le tableau des effectifs est mis à jour en conséquence.

Information :

↳ Madame Aurélie ARCHAMBAUD a été recrutée en qualité d'adjointe administrative afin de remplacer Madame Coralie BECAUD.

↳ Elle occupera son poste à compter du 1^{er} décembre 2023 et aura en charge la gestion de l'urbanisme de la collectivité.

Dates à retenir :

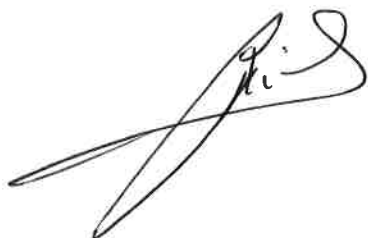
Soirée de fin d'année : le vendredi 22 décembre 2023 à 19h00 Salle des mariages

Prochain Conseil municipal à 20h00 : lundi 11 décembre 2023

Les dates des Conseils municipaux pour 2024 sont :

- 22 janvier, 19 février, 25 mars, 15 avril, 27 mai, 24 juin
- 16 septembre, 14 octobre, 18 novembre, 16 décembre

La secrétaire de séance,



Le Maire,
Richard SIGWALT

